



République Française  
Département du Bas-Rhin  
**COMMUNE DE HASKIRCHEN**  
67260 – Tél. 03 88 00 90 83

**ARRETE MUNICIPAL N° 27/2023**

Le Maire de Harskirchen,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,  
Vu le Code Général et notamment les articles L2542-1 et suivants,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,  
Vu le décret n° 90-1060 du 29 novembre 1990 modifiant certaines dispositions du Code de la Route,  
Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 411-4, R 411-7 et R 411-25,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Considérant que des travaux de rénovation d'un soubassement au 5 rue de Sarre-Union empiètent sur le trottoir et nécessitent l'interdiction d'accès aux piétons et au stationnement

**A R R E T E**

**Article 1 :** En raison des travaux de rénovation d'un soubassement au 5 route de Sarre-Union, et l'utilisation de la largeur du trottoir par l'entreprise sans empiètement sur la chaussée, l'accès aux piétons et le stationnement seront interdits dans cette zone pendant les travaux entre le 9 octobre et le 31 octobre 2023 inclus.

**Article 2 :** La signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par l'entreprise E.I. MONSIEUX de Honskirch.

**Article 3 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Article 4 :** MM. - le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,  
- le Maire de Harskirchen,  
- l'entreprise E.I. MONSIEUX de Honskirch

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, et dont l'ampliation sera transmise à :

MM.

- Monsieur le Procureur de la République
- le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Sarre-Union,
- le Commandant du Centre de Secours de Sarre-Union,
- le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- le Responsable du Centre Technique du CEA de Sarre-Union,
- les riverains.

A Harskirchen, le 28 septembre 2023

Le Maire, Benoît BOYON